

REGION BRETAGNE

n° 21\_DAJCP\_SECJ\_01

## CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

9 avril 2021

## DELIBERATION

**Rendu compte de la délégation du président  
pour ester en justice**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 16 mars 2021, s'est réuni le vendredi 9 avril 2021, au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN (en visioconférence), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Éric BERROCHE (en visioconférence l'après-midi), Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS (en visioconférence le matin), Madame Georgette BREARD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Pierre BRETEAU (en visioconférence le matin), Monsieur Gwenegan BUI (en visioconférence le matin), Monsieur Thierry BURLOT (en visioconférence), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (en visioconférence le matin), Monsieur André CROCQ (en visioconférence le matin), Madame Delphine DAVID (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Gérard DE MELLON (jusqu'à 17h10), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (en visioconférence), Madame Laurence DUFFAUD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN (à partir de 14h), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD pour la matinée puis présente à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (en visioconférence), Monsieur Karim GHACHEM (en visioconférence le matin), Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU (en visioconférence), Madame Claire GUINEMER (en visioconférence), Monsieur Philippe HERCOUËT (en visioconférence le matin), Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 16h30), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence le matin), Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Pierre KARLESKIND (en visioconférence le matin), Madame Katja KRÜGER (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (en visioconférence), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (en visioconférence), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 16h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (en visioconférence), Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 12h45 puis pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA pour l'après-midi), Monsieur Alain LE QUELLEC (en visioconférence), Madame Gaël LE SAOUT (en visioconférence), Madame Christine LE STRAT (en visioconférence), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Léna LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES (en visioconférence), Monsieur Paul MOLAC (en visioconférence l'après-midi, jusqu'à 16h), Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence le matin), Madame Anne PATAULT (en

**REGION BRETAGNE**

visioconférence l'après-midi), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD (en visioconférence), Monsieur David ROBO (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX (en visioconférence), Monsieur Stéphane ROUDAUT (en visioconférence), Madame Catherine SAINT-JAMES (en visioconférence le matin), Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (en visioconférence l'après-midi), Madame Hind SAOUD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Sébastien SEMERIL (en visioconférence), Madame Renée THOMAÏDIS (en visioconférence), Madame Martine TISON (en visioconférence), Madame Anne TROALEN (en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD (en visioconférence) Madame Anne VANEECLOO (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle VIGOUROUX (en visioconférence), Madame Sylvaine VULPIANI (en visioconférence).

**Avaient donné pouvoir** : Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD pour la matinée), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA pour l'après-midi), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER).

**Etait excusé** : Monsieur Patrick LE DIFFON.

**Etait absent** : Monsieur Bertrand PLOUVIER.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Finances et affaires générales du 6 avril 2021 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**A PRIS ACTE** des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD

## RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE

Du 6 novembre 2020 au 8 mars 2021

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE / OBJET	AVOCAT	ETAT DE LA PROCEDURE	SUITE
Dossiers en cours				
M. J.L.G.c/Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contestation de facture de transport scolaire	En cours d'instruction
M. M. R. c/Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contestation de facture de transport scolaire	En cours d'instruction
Mme et M. S. et T. C./Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contestation de majoration de facture de transport scolaire	En cours d'instruction
Mme C.H. c/Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contestation de majoration de facture de transport scolaire	En cours d'instruction
Région Bretagne c/M. M.P	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie	En cours d'instruction
Région Bretagne c/M. A. B	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie	En cours d'instruction
Mme A. S. c/ Région Bretagne et préfecture d'Ille-et-Vilaine	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Recours en annulation contre une décision du Président du Conseil régional et du préfet d'Ille-et-Vilaine refusant à la requérante le bénéfice de l'aide « dotation jeune agriculteur »	En cours d'instruction
Région Bretagne c/ M. J. H	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA de Rennes du 1 <sup>er</sup> février 2021 condamnant le contrevenant à payer la somme de 23 400 € à la région au titre de la liquidation provisoire de l'astreinte prononcée par le jugement du 20 mai 2019 (condamnation à une amende et à l'enlèvement de son embarcation)	Notification du jugement en cours

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20210409-21\_DAJCP\_SJ\_01-DE

Région c/ M.N. P	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA de Rennes du 1 <sup>er</sup> mars 2021 (contravention de grande voirie)	Notification du jugement en cours
Mme E.L c/Région Bretagne, préfecture du Morbihan et commune de Questembert	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête sollicitant la mise en œuvre d'une mesure de médiation permettant la régularisation de la position statutaire de la requérante	Médiateur désigné par le TA
Centre hospitalier universitaire (CHU) de Rennes c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Référé expertise préventif dans le cadre d'un projet de réalisation d'un centre chirurgical et interventionnel sur le site de Pontchaillou, à l'effet d'apprécier l'état des terrains, immeubles et autres ouvrages situés sur les parcelles situées à proximité des travaux, dont un lycée appartenant à la Région, et susceptibles de connaître des dommages résultant des travaux	Mission d'expertise en cours
Dossiers clos				
Région Bretagne c/ sociétés l'Hyver-Bréchet-Lohé, APAVE, ARRES et SPRO	Tribunal administratif de Rennes	Cabinet Coudray	Jugement du TA de Rennes du 5 novembre 2020 condamnant, à titre principal, les sociétés l'Hyver-Bréchet-Lohé, APAVE, ARRES et SPRO conjointement et solidairement à verser à la région Bretagne une somme de 133 886,94 euros toutes taxes comprises (TTC) en réparation des désordres apparus suite aux travaux de restructuration et d'accessibilité affectant le bâtiment E du lycée Lesage de Vannes	Affaire close
SCI VIENNOISE c/ directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan et Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA de Rennes du 18 novembre 2020 mettant à la charge de la Région les cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties auxquelles la SCI Viennoise a été assujettie au titre des années 2014, 2015, 2016 et 2017, considérant la propriété de la Région sur l'immeuble du port de Lorient litigieux et l'inexistence d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive d'un droit réel au bénéfice de la SCI Viennoise	Affaire close
M. G. M. c/ Région Bretagne et autres	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA de Rennes du 19 novembre 2020 rejetant la demande du requérant d'annulation des majorations d'inscriptions au service régional de transport scolaire mises à sa charge, et à celle de son ex-épouse, pour demandes tardives de cartes de transport	Affaire close
M. D.S c/Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA de Rennes du 25 février 2021 condamnant la Région à réintégrer l'agent considérant que le licenciement pour faute grave est une sanction disciplinaire disproportionnée eu égard aux faits de l'espèce.	Affaire close

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20210409-21\_DAJCP\_SJ\_01-DE

<b>M. J-M Pc/Région Bretagne</b>	<b>Tribunal administratif de Rennes</b>	<b>Pas d'avocat</b>	<b>Jugement du TA de Rennes du 01 mars 2021 annulant la décision de la Région refusant le bénéfice d'une carte de transport scolaire pour un enfant scolarisé hors de son secteur scolaire</b>	<b>Affaire close</b>
<b>M. J. P c/Région</b>	<b>Tribunal administratif de Rennes</b>	<b>Pas d'avocat</b>	<b>Jugement du TA de Rennes du 23 décembre 2020 rejetant la demande d'annulation de facture de transport scolaire.</b>	<b>Affaire close</b>